

La Grande Marche,



Nous présentons dans ce numéro une rétrospective de la Grande Marche pour l'emploi, tenue à Montréal le 28 mai dernier. Le MAC s'est impliqué dans cette action par l'entremise du Regroupement des Chômeurs et des Chômeuses du Québec (RCCQ) et par sa participation au comité régional de Montréal de la Grande Marche. D'abord, l'activité régionale tenue à Montréal, le vendredi 13 mai. Ensuite la marche entre Québec et Montréal, et l'accueil chaleureux réservé aux marcheurs et marcheuses. Puis, le défilé dans les rues de Montréal, attirant plus de 30 000 personnes. Enfin, nous pouvons apercevoir des photos du rassemblement au Parc Jeanne-Mance et de la délégation du RCCQ qui s'est rendue à Ottawa le 30 mai pour porter les revendications des groupes de tout le Québec.



un point de départ



L'automne s'en vient, préparons nos confitures.

L'hiver pourrait être long

Suite à la Grande Marche pour l'emploi, la bataille pour l'emploi est amorcée mais la guerre est loin d'être gagnée. **En juin 1983, le chômage s'élevait à 14,2 % au Québec.** Les perspectives s'annoncent sombres, le MEER déclarait dans un rapport publié en mai dernier que le chômage serait au même niveau jusqu'en 1986 au moins au Québec. Pendant ce temps, les gouvernements continuent à investir dans l'industrie privée, en privilégiant l'industrie de guerre, et les secteurs à hautes technologies, sans bien sûr accroître le niveau d'emploi. Ainsi, même si l'OCDE annonce la reprise économique pour le Canada **en 1983, on prévoit que le chômage friserait encore 13 %.** Pour les deux millions de chômeurs et chômeuses, les perspectives s'annoncent des plus sombres.

Devant cette conjoncture difficile, nous au MAC nous continuons le combat visant à améliorer les conditions de vie des sans-emploi. Si le MAC consacrait ses énergies au plan juridique (information sur la loi, assistance technique aux prestataires d'assurance-chômage, représentation pour faire modifier la loi), les actions entreprises sont maintenant plus diversifiées.

Avec la participation à des coalitions comme le Sommet populaire, le Regroupement des chômeurs et des chômeuses du Québec, et le Comité régional de Montréal de la Grande Marche, le MAC s'investit dans la lutte pour l'amélioration de l'ensemble des conditions de vie et de travail des classes ouvrière et populaires.

Comment pour une organisation populaire peut-on faire avancer la situation de l'emploi dans une conjoncture aussi difficile ?

Précisons d'abord quelques éléments de la conjoncture. Malgré des signes d'amélioration de la situation économique (baisse des taux d'intérêts, réduction de l'inflation, hausse des investissements), le marché du travail reste stagnant et produit toujours un nombre impressionnant de sans-emploi. D'ailleurs, la récente faillite de Maislin n'est pas sans nous rappeler que la crise n'est pas encore terminée. Toutes les prévisions s'accordent à dire que le chômage sera élevé pour les prochaines années.

Par ailleurs, du côté des organisations populaires et syndicales, la riposte demeure difficile. En effet, en période de crise, l'offensive de l'État et du patronat marque des points. En témoignent, les reculs

imposés au Front Commun, le maintien de l'objectif de lutte à l'inflation malgré l'important contingent de sans-emploi, la baisse des augmentations salariales, etc.

Cependant des signes encourageants se produisent. Mentionnons la collaboration entre syndicats et groupes populaires, l'émergence de nouvelles revendications, portant en outre sur l'écologie, l'environnement, le mouvement pacifique et la lutte des femmes.

Dans ce contexte, **le MAC déterminera lors de sa prochaine assemblée générale, le 24 septembre** ses priorités et son plan d'action pour l'année 83-84. Il s'agira d'évaluer les actions entreprises en 82-83 et d'ajuster le tir en conséquence. Les sujets qui retiendront l'attention porteront sur les modifications prévues à la loi pour janvier 84, sur la bataille de l'emploi, et sur le développement de nouvelles revendications sur le genre d'emploi à créer en opposition aux emplois créés dans l'industrie de guerre et dans le nucléaire.

De plus, le MAC devra évaluer les alliances qu'il a nouées avec les syndicats, les autres groupes populaires et les organisations de chômeurs et chômeuses.

Enfin, le MAC se penchera sur son membership à élargir, sur ses forces militantes à reconstituer et sur sa situation financière à diversifier.

Bref, pour nous, la bataille de l'emploi est amorcée et nous sommes déterminées à développer de nouvelles revendications et à porter de nouvelles luttes pour répondre aux besoins des chômeurs et des chômeuses.



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
Samedi
le 24 Septembre
à 1 h 00
Lunch après



MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE
1015, rue Sainte-Catherine est
845-4258
RENCONTRES
D'INFORMATION
les lundis, mardis
et jeudis à 1 h 30
les mercredis à 1 h 30
en anglais
Pour les travailleurs-ses
Tous les mardis à 7 h 30.

Qui s'instruit... devrait s'enrichir.

En plein coeur de l'été, en plus de profiter du soleil, on pense à la rentrée cet automne. Comme le chômage n'est pas prêt de baisser, bon nombre de chômeurs et chômeuses décident de continuer ou d'entreprendre des études. Aussi, pour les étudiants et étudiantes qui ont eu le privilège de décrocher un des rares emplois d'été, leur situation financière pose toujours problème.

Le MAC désire informer les étudiants et les étudiantes qu'il est possible de toucher des prestations d'assurance-chômage. Pour ce faire, il suffit de remplir les mêmes conditions d'éligibilité que les autres prestataires et d'être disponible en tout temps au travail, même durant les heures de cours. Il faut effectuer des recherches d'emploi et déclarer que vous êtes prêts-es à abandonner

vos cours s'ils entraînent en compétition avec un emploi. Pour de plus amples informations, on peut consulter le feuillet d'information du MAC, intitulé, assurance-chômage et prêts-bourses, ou encore, assister à une rencontre d'information du MAC.

Des changements à la loi ? ... pas vraiment !

Au début juin, on nous a annoncé des changements « importants » à la loi d'assurance-chômage. Ne nous énervons pas ! Regardons de plus près.

En ce qui concerne 1) **les prestations aux pêcheurs et aux pêcheuses**, 2) **les travailleurs et travailleuses à contrat**, et 3) **le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage**, la nouvelle loi ne fait que confirmer ce qui était déjà d'usage. Donc, rien de neuf sous le soleil.

En ce qui concerne 1) **l'admissibilité aux prestations de maternité**, et 2) **l'établissement de prestations d'adoption**, des changements apparemment intéressants s'en viennent. **MAIS !** car il y a un mais, ces modifications ne seront pas applicables avant le 1^{er} janvier 1984. De plus, bien que nous ayons lu le texte de ces nouveaux articles de loi, il est toujours préférable d'avoir les directives et règlements qui s'y rattachent afin de mesurer plus précisément leur portée. Conséquemment, on vous en reparlera, juré-promis, cet automne.

